



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Rosemère, qu'une séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi, 9 juin 2025 à 19h 30, en la salle du Conseil sise au 100, rue Charbonneau, à Rosemère, pour statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1) Dérogation mineure (Marge de recul latérale)

Adresse : 198, rue Maplecrest (lot 2 777 263)

Nature : Marge de recul latérale

Effet : **De permettre**, pour la propriété située au 198, rue Maplecrest, l'octroi d'une dérogation mineure pour permettre une marge de recul latérale gauche de 2 mètres, pour le bâtiment actuel.

2) Dérogation mineure (Garage détaché en cour avant)

Adresse : 214, rue Lucerne (lot 2 776 989)

Nature : Garage détaché en cour avant

Effet : **De permettre**, pour la propriété située au 214, rue Lucerne, une dérogation mineure afin de permettre un garage détaché en cour avant, sur un terrain d'une superficie de 914,3 m² implanté à 3 mètres de la limite de propriété avant secondaire, alors que le sous-paragraphe a. du paragraphe 4 de l'article 81 du règlement de zonage 801 exige, pour un garage implanté en cour avant, que la superficie du terrain soit d'au moins 1 858 m², que l'implantation se fasse à plus de 18 mètres de la limite avant de propriété et que la marge de recul avant du bâtiment principal représente plus de 50% de la profondeur du terrain, ce qui n'est pas le cas.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au plus tard le 9 juin 2025 à 18h.

Fait à Rosemère, ce 22 mai 2025.

La greffière adjointe,

Chanèle Lecompte
Me Chanèle Lecompte